

fort reconnaissant au Gouvernement d'avoir, en 1949, supprimé plusieurs publications offertes en vente au pays.

Toutefois, ce qui s'est produit, c'est qu'on a changé la couverture tout en conservant le contenu. Il y a à Medicine-Hat un distributeur de revues et de journaux qui jouit de l'estime générale. Il n'avait nullement l'intention de réaliser des bénéfices s'il fallait pour ce faire vendre des récits illustrés de caractère passionnel du genre de ceux qu'on publiait avant 1949. M. Watson est du même avis aujourd'hui. J'admire son attitude mais simplement parce qu'il refuse de vendre certaines publications d'établissements de Toronto on lui retirera l'agence de beaucoup d'excellents périodiques. Je vais en nommer quelques-uns. J'ai ici deux lettres dont je pourrais donner lecture au ministre mais je ne veux pas perdre de temps car je sais que le ministre de la Justice étudiera la question. Parmi les revues qu'on menace de retirer à cet agent se trouvent *Time*, *Life*, *Newsweek*, *Look*, *Popular Mechanics*, *Field and Stream*, *Collier's*, *Woman's Home Companion* et *American*. Il y en a bien d'autres. Je désire communiquer au ministre les renseignements qui figurent dans mes dossiers.

Des voix: Adopté!

M. Wylie: Qu'on crie "Adopté" tant qu'on voudra; ça m'est égal. Il semble qu'il existe au Canada un monopole des "comics" et des périodiques. Il est temps que le Gouvernement intervienne, par l'entremise du ministre de la Justice, de façon que les dépositaires de journaux et revues dans nos villes ne soient pas forcés de vendre toute cette,—je ne sais trop quel mot employer mais il en est un qui conviendrait...

M. Knowles: Toute cette pacotille.

M. Wylie: Oui, il s'agit bien de littérature de camelote comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre. Nos dépositaires de journaux et revues ne devraient pas être contraints d'accepter de la littérature de camelote en vue d'obtenir le dépôt d'autres revues. Le ministre de la Justice devrait examiner cette situation. Pour ma part, j'estime que les romans policiers en images et autres revues sont en train de créer une situation qui ne devrait pas être tolérée. Plus vite on y avisera, mieux ce sera.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai quelques lettres dont je pourrais donner lecture au ministre. S'il désire les lire, je les lui transmettrai avec plaisir. Il n'est pas juste qu'un excellent dépositaire comme celui de Medicine-Hat, père de famille exemplaire, soit obligé d'accepter toute la littérature de camelote qu'il reçoit. S'il la refuse, il perd définitive-

ment le dépôt de toutes les autres revues. J'espère que le ministre examinera la situation et qu'il verra à ce que la loi des enquêtes sur les coalitions serve à mettre fin à cet état de choses.

M. Fulton: Avant que le ministre réponde à...

L'hon. M. Garson: Je dois donner une réponse.

M. Fulton: J'ai une proposition à présenter...

L'hon. M. Garson: Mes observations ne la rendront peut-être pas nécessaire. Nous avons déjà pris des mesures en adoptant des lois frappant d'interdiction les romans policiers en images. C'est au procureur général provincial qu'il appartient d'intenter les poursuites ayant pour objet de faire observer ces lois.

Lorsqu'une société d'édition, grâce à l'exercice de ce qui peut être un monopole, exige de ses clients, pour leur fournir des revues convenables, qu'ils acceptent une foule de publications de camelote, nous jugeons qu'elle relève de la division des enquêtes sur les coalitions. Nous avons pris des dispositions à cet égard, il y a plusieurs jours, à la suite de plaintes que nous avons reçues de la province de l'honorable député. Dans la mesure de notre autorité, nous voulons appuyer tout vendeur qui est assez honnête et honorable pour consentir à des sacrifices éventuels plutôt que de manipuler cette camelote.

M. Wylie: Je remercie le ministre du renseignement. Je crois que certaines mesures s'imposent. Nous savons qu'il est de la compétence du gouvernement provincial de veiller à ce que les publications exposées dans les étalages soient convenables. En 1949, nous avons adopté une loi fédérale au sujet des "crime comics". J'ai alors participé au long débat qui s'est déroulé sur la question. Peut-être me suis-je même attiré des ennuis de la part de certains éditeurs de Toronto. Si ces éditeurs veulent continuer de publier ces saletés, ne le cachons pas. Qu'ils le fassent au grand jour au lieu de masquer la chose sous une couverture de papier blanc.

M. Fulton: J'ai attendu jusqu'ici parce que j'estime, avec l'honorable député de Medicine-Hat, que l'affaire a pris de graves proportions. Comme il l'a dit, dans un bel esprit de collaboration, le ministre a accepté, en 1949, de donner pleinement suite à une proposition formulée alors par notre groupe, en présentant une mesure du Gouvernement interdisant la parution des publications dites "crime comics".